



COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

TAXE DE SEJOUR GUIDE TARIFAIRE

Tarifs

TYPE ET CATEGORIE D'HEBERGEMENT (professionnels et particuliers)	tarif ttc Par nuitée et par personne
 Palaces ou équivalent	4 € + 0.40 €
Hôtels, résidences, meublés 5*	3 € + 0.30 €
Hôtels, résidences, meublés 4*, 3*	1.5 € + 0.15 €
 Hôtels, résidences, meublés 2*, 1*, sans classement	
Villages vacances 5*, 4*, 3*, 2*, 1*, sans classement	
Chambres d'hôtes	0.70 € + 0.070€
 Terrains de camping et terrains de caravanage	
5*, 4*, 3*, 2*, 1*	0.20 € + 0.020€

Exonérations

Ne paient pas la taxe de séjour (sur justificatifs) :

Les mineurs

Les travailleurs saisonniers

Les personnes bénéficiant d'un relogement d'urgence ou temporaire

Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3€ par jour